

Année universitaire 2025-2026

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 631-1, L. 712-2 et R. 631-1-2 ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, notamment ses articles 9 et 12 ;
- VU** les statuts de l'université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** l'arrêté du Président de l'université n°SEF-PF/2025-087 en date du 10 décembre 2025 portant désignation des jurys d'examen ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE**Article 1 :**

Sont nommés examinateurs adjoints pour le second groupe d'épreuves d'admission dans les formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie les personnes mentionnées ci-après :

AMELOT	Aymeric	BREDELOUX	Pierre
ANDRES	Christian	BRUGUIERE	Antoine
ARLICOT	Nicolas	BUCHLER	Matthias
AUBRY	Jean-Denis	CAMUS	Vincent
AUDEMARD-VERGER	Alexandra	CARBONNELLE	Etienne
BACLE	Guillaume	CARIO	Camille
BAGLIN	Isabelle	CARVAJAL ALEGRIA	Guillermo
BAILLY	Matthieu	CHAPUS	Christelle
BARIN	Chantal	CHARPENTIER	Benoît
BAZIN	Marc-Antoine	CHEVALIER	Dany
BEGUIER	Hélène	CLERÉ	Nicolas
BEGAT	Nolwenn	DE LUCA	Arnaud
BERRIMA	Anis	DENEVAULT	Caroline
BESNIER	Marc	DERBRÉ	Séverine
BEUCHÉE-RAVENEL	Nelly	DESMIDT	Thomas
BISSON	Arnaud	DOUZIECH	Laurence
BLANCHARD- LAUMONNIER	Emmanuelle	DUBOEUF	Thomas
BONNIN	Jean-Christophe	DUFOUR	Diane
BOULOUIS	Grégoire	DUMAS	Jean-François
BOUMENDJEL	Ahcene	DUPONT	Anne-Claire
		EGUETHER	Thibaut

FAURICHON DE LA	Hervé	MALLET	Jasmina
BARDONNIE		MARCHAND-ADAM	Sylvain
FAZELLY	Clément	MIGUEL	Fabrice
GALLARD	Cédric	MILOCHEVITCH	Pascal
GIRAUDEAU	Laurianne	NICA	Alina
GLEVAREC	Gaëlle	NICOGLOU	Antonine
GREGOIRE	Anne	NIZOU	Cécile
GUEMANN	Matthieu	NOE LAGRANGE	Anaïde
GUERIF	Fabrice	NONDEDEO	Orane
GUILLEM	Thomas	ODRI	Guillaume
GUILLON	Leslie	OSTY	Dominique
HADJ MAHMOUD	Dorra	PAPON	Nicolas
HALLOUIN	Adrien	PAUTRAT	Maxime
HAMZE	Abdallah	PENNUTO	Concetta
HERNANDEZ	Sarah	PERES	Basile
IBARGUEN	Yadira	PIAVOUX	Marion
JARRAFF	Asmae	PIERRU-CHANTENAY	Amandine
JOUAN	Youenn	PIVER	Éric
KERBIDI-LEBIHAN	Angélique	POUPIN	Pierre
KERDINE-RÖMER	Saadia	PRIÉ	Gildas
KRITSANIDA	Marina	REMERAND	Francis
LACROIX	Marlène	ROBIN-PAULARD	Isabelle
LANNOY	Damien	ROCHEFORT	Gaël
LE GARGASSON	Benoît	SERREAU	Raphaël
LE NAIL	Louis-Romée	SIEROCKI	Pierre
LE TILLY	Olivier	TASSI	Marc Florent
LEDUCQ	Sophie	VALLET	Nicolas
LEFORT	Bruno	VERGOTE	Jackie
LETUVE	Séverine	VIAUD-MASSUARD	Marie-Claude
LEVESQUE	Sébastien		

Article 2 - Compétences des examinateurs adjoints

Les examinateurs adjoints participent à l'évaluation des épreuves du second groupe. À la demande de la présidente du jury, ils peuvent participer aux délibérations du jury avec voix consultative pour l'attribution de notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées.

Article 3 - Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa transmission au Recteur d'académie.

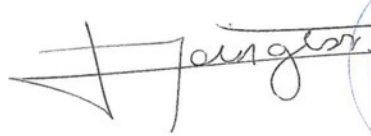
Elle fait l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours, d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 4 - Exécution

Le Directeur général des services, les directeurs de composante et les responsables administratifs concernés et la présidente du jury d'admission aux formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 1er juin 2026

Le Président de l'Université,

Philippe ROINGEARD

Classé et publié au Recueil des actes administratifs, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Publiée sur le site internet de l'université le : 04/06/2026

Transmise au Recteur le : 05/06/2026